



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

l'Administration communale de Reisdorf a introduit une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour la réhabilitation des bâtiments de l'ancien moulin de Costermillen en zone inondable du cours d'eau 'Ernz blanche' à Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 12 août 2024

Le Bourgmestre

Le Secrétaire